

Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable du Pays Losnais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l’Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Les temps forts de cette année et les propositions	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.0)	4
1.5.	Nombre d'abonnés	4
1.6.	Inventaire du patrimoine	5
1.7.	Les interventions sur le réseau	7
2.	Bilan hydraulique	8
2.1.	Les volumes prélevés	8
2.2.	Les volumes mis en distribution	8
2.3.	Les volumes consommés autorisés	8
2.4.	Bilan hydraulique pour l'exercice 2023	9
3.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
3.1.	Facture d'eau type (D102.0)	10
3.2.	Recettes	11
4.	Indicateurs de performance	12
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
4.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	14
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
5.	Financement des investissements	16
5.1.	Branchements en plomb	16
5.2.	Montants financiers	16
5.3.	État de la dette du service	16
5.4.	Amortissements	17
5.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	17
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1.1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays Losnais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Laperrière-sur-Saône, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Samerey, Échenon

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2030

1.3. Les temps forts de cette année et les propositions

Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année aura été marquée par les évènements particuliers suivants :

Réseau :

- Poursuite des campagnes de recherches de fuites sur les secteurs de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Echenon et Losne de façon à améliorer durablement le rendement du réseau.
- L'année 2023 a été marquée par des dépassements réguliers des pesticides totaux, Chlorothalonil et de l'Anthraquinone.

Au-delà de son bilan d'exploitant, SUEZ Eau France propose que les actions suivantes puissent être mises en place :

- Il est nécessaire de poursuivre le programme de renouvellement du patrimoine enterré défini dans le cadre du schéma directeur. Le linéaire de canalisations du Syndicat est actuellement de 80 kms. Un programme pluriannuel de renouvellement de 1 km / an minimum devrait être engagé afin d'assurer une gestion optimisée du patrimoine enterré. (1.5 % à 2 % par an pour une fréquence de renouvellement tous les 50 ans à 70 ans). Suite au diagnostic réalisé sur le réseau d'eau potable, un descriptif et un chiffrage des travaux par ordre de priorité a été mis à la disposition de la collectivité.
- En plus des travaux préconisés par le diagnostic, SUEZ conseille les travaux suivants :
 - Amélioration hydraulique de l'alimentation du réservoir de Belle Défense
 - Etude de renforcement de la connexion d'alimentation de Saint François à Samerey.
- Electrification des réservoirs de Losne et Echenon pour mise en place de l'éclairage, sécurisation des mesures de niveaux (Sofrel S 530)
- Remplacement des trappes d'accès au débitmètre et vannes au pied du pompage de St Jean (déléataire).

1.4. Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6164 habitants au 31/12/2023 (6 173 au 31/12/2022).

1.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2909 abonnés au 31/12/2023 (2 884 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Laperrière-sur-Saône	195	196	0.5 %
Losne	757	766	1.2 %
Saint-Jean-de-Losne	501	502	0.2 %
Saint-Seine-en-Bâche	177	181	2.3 %
Saint-Symphorien-sur-Saône	177	179	1.1 %
Saint-Usage	651	654	0.5 %
Samerey	81	81	0 %
Échenon	345	350	1.4 %
Total	2 884	2909	0.9 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35.79 abonnés/km au 31/12/2023 (36.07 abonnés/km au 31/12/2022)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,14 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 85.14 m³/abonné au 31/12/2023 (93.28 m³/abonné au 31/12/2022).

1.6. Inventaire du patrimoine

a. La ressource

La ressource d'eau brute est située sur la commune d'Echenon.

L'eau souterraine est prélevée dans un puits via 2 pompes d'exhaure fonctionnant en alternance.

La capacité de production est de 2440 m³/j

b. La station de traitement

La station de traitement est située sur la commune de St Jean de Losne.

La capacité de production est de 1 800 m³/j.

Le traitement de l'eau consiste en une simple injection de chlore gazeux.

L'ex SIEA de Laperrière est alimenté par la station de pompage de Maison Dieu, située dans la commune de Losne. Au niveau de cette station de pompage, il y a un ajout de chlore gazeux dans l'eau distribuée.

c. Les réservoirs

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Volume utile	Unité
ECHENON	Réservoir des Têtes Echenon	750	m³
LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	Réservoir Le Village	250	m³
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Réservoir aux Beudes Losne	500	m³
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Réservoir Place Belle Defense	300	m³
SAINT-SEINE-EN-BÂCHE	Réservoir de St Seine en Bâche	250	m³
SAINT-USAGE	Réservoir de la Gare (désaffecté)	100	m³

d. La station de pompage/relevage

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LOSNE	Surpresseur de Maison Dieu	2010	11	m³/h

e. Les canalisations

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	52	362	-	803	-	-	-	133	1 351
50-99 mm	23 852	1 141	-	9 856	-	-	706	161	35 715
100-199 mm	37 280	422	-	5 891	-	-	-	-	43 592
200-299 mm	4 315	-	-	-	-	-	-	-	4 315
Inconnu	39	-	-	-	-	-	-	-	39
Total	65 537	1 925	-	16 550	-	-	706	294	85 011

Le tableau ci-dessus détaille l'ensemble du linéaire de canalisation et pas uniquement le linéaire de distribution utilisé pour le calcul du rendement.

f. Les compteurs

Le tableau suivant détaille le parc compteur par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	250	3	2	255
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	593	12	3	608
Eau froide	C 10 - 14 ans	-	994	23	1	1 018
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	839	9	1	849
Eau froide	E 20 - 25 ans	-	263	7	-	270
Eau froide	F > 25 ans	-	74	2	1	77
Eau froide	Inconnu	4	6	-	-	10
Incendie	A 0 - 4 ans	-	1	-	1	2
Incendie	D 15 - 19 ans	-	-	-	1	1
Incendie	F > 25 ans	-	-	-	1	1
Total		4	3 020	56	11	3 091

1.7. Les interventions sur le réseau

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
LOSNE-Surpresseur de Maison Dieu-RVT-Surpresseur	146,85
ST USAGE-Sectorisation S3 Gare St Usage-RVT-Débitmètre S3	0,00
-	146,85

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	20 842,1
Total	20 842,1

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST JEAN DE LOSNE--RVT-Accessoires hydrauliques	5 571,59
-	5 571,59

2. Bilan hydraulique

2.1. Les volumes prélevés

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Prélèvement d'eau - Le Cras	407 527	365 807	-10.2 %

Les volumes prélevés en 2023 (365 807 m³) sont ceux déclarés à l'Agence de l'Eau pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2.2. Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution (m ³)			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	388 782	329 640	- 15,2%
dont volumes eau brute prélevés (A')	397 455	336 700	- 15,3%
dont volumes de service production (A'')	8 673	7 060	- 18,6%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	-
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	-
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	388 782	329 640	- 15,2%

Les volumes eau brute prélevés (336 700 m³) correspondent à la période de relève du 24/01/2023 au 23/01/2024 ramenés à 365 jours.

2.3. Les volumes consommés autorisés

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul de rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

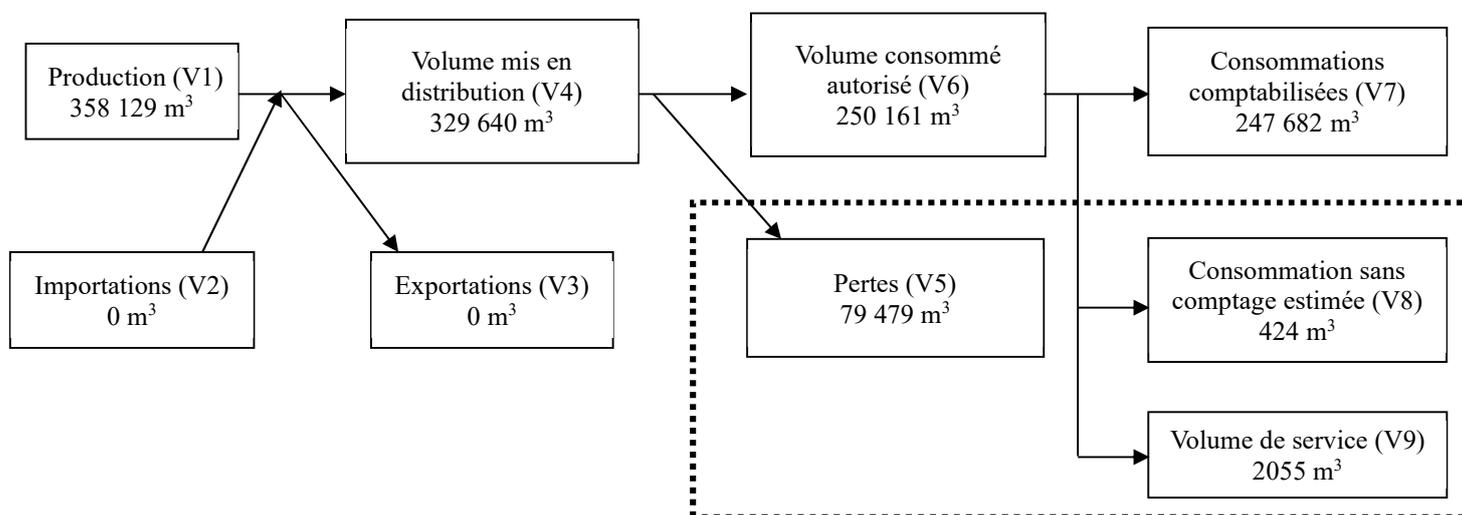
- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m ³)			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	269 029	247 682	- 7,9%
- dont Volumes facturés (E')	263 958	238 143	- 9,8%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	5 071	9 539	88,1%
Volumes consommés sans comptage (F)	3 555	424	- 88,1%
Volumes de service du réseau (G)	7 373	2 055	- 72,1%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	279 957	250 161	- 10,6%

2.4. Bilan hydraulique pour l'exercice 2023



3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part fixe annuelle collectivité	20,00	20,00
Part proportionnelle collectivité	66,00	66,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	86,00	86,00
Part fixe annuelle SUEZ	75,02	79,98
Part proportionnelle SUEZ	70,32	75,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	145,34	154,98
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80
VNF Prélèvement :		
Autres		
TVA	15,11	15,70
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	58,31	60,10
Total	289,65	301,08
Prix TTC au m³	2,41	2,51

3.2 Recettes



Recettes de la collectivité :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
Fond de renouvellement- Eau- Solde - 01/09/2023-30/09/2023	31/10/2023	10 582,19
Fond de renouvellement - Eau- Solde- 01/09/2022-31/08/2023	31/10/2023	22,40
Surtaxe eau – Solde- 01/07/2023- 30/09/2023	31/10/2023	75 385,04
Surtaxe eau- Solde-01/09/2022-31/08/2023	31/10/2023	93,11
Fond de renouvellement- Eau- Solde - 01/04/2023-30/06/2023	31/07/2023	451,52
Surtaxe eau- Solde-01/04/2023-30/06/2023	31/07/2023	2 425,43
Fond de renouvellement- Eau- Solde - 01/01/2023-31/03/2023	30/04/2023	12 087,93
Surtaxe eau- Solde-01/01/2023-31/03/2023	30/04/2023	82 564,21
Fond de renouvellement- Eau- Solde - 01/10/2022-31/12/2022	31/01/2023	3 192,98
Surtaxe eau- Solde-01/10/2022-31/12/2022	31/01/2023	9 745,92
		196 550,73

4 Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	19	0
Paramètres physico-chimiques	12	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2022	Taux de conformité Exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	95%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	90.9%	58.3%

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	72,01 %	75,89%

4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,76 m³/j/km

4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,68 m³/j/km.

4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,5	0,47	1,480	1,190	0

Au cours des 5 dernières années, 3,64 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.90 %

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80% en 2022).

5 Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	Néant	
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

5.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	188 136,20 € HT	17515,08 € HT
Montants des subventions en €	293 190,53 € HT	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

<u>EMPRUNT CEBFC</u>		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		402 654,11 €	374 408,51€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	27 156,92 €	28 245,60€
	en intérêts	16 578,56 €	18 471,33€

EMPRUNT CREDIT MUTUEL		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		190 278,78 €	170 545,28€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	19 537,39 €	19 733,50 €
	en intérêts	2 025,05 €	1 828,94 €

5.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 57 520,86 € (103 750 € en 2022).

5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels HT
Schéma directeur eau potable inter syndicats	48 000 €
Renouvellement canalisation (St Symphorien, Losne, autre si besoin)	122 440,75 €

6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 7 demandes d'abandon de créance.

332,84€ HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0013 €/m³ pour l'année 2023 (0,0001 €/m³ en 2022).

7 Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	6 164	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 909	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	81,28	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,50897	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	58,3	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	75,89	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,76	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,68	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0013	Euros par m ³ facturés	A